



LE PHARE

« Je ne peux pas te promettre de régler tous tes problèmes, mais je peux te promettre que tu ne les affronteras pas seul... »

Vendredi 8 janvier 2016

Chers parents,

En ces premiers jours de l'an 2016, le personnel de l'école Monseigneur-Gilles-Gervais se joint à moi pour vous souhaiter santé, sérénité, amour et bonheur au quotidien. C'est un plaisir renouvelé que de travailler avec des partenaires tels que vous pour le bien-être de vos enfants!

CERTIFICATS D'HONNEUR

La semaine prochaine, je remettrai les certificats d'honneur aux élèves dont le travail a été remarqué pour notre défi du mois de décembre qui était « *Je suis une étoile montante* ». Les enseignantes ont ainsi souligné les efforts, les réussites, les changements de comportements ou les bonnes attitudes de travail de certains élèves qui se sont démarqués depuis le début de l'année. Vous pourrez d'ailleurs voir leur photo derrière le comptoir du service de garde. Il s'agit de Arnaud Payeur, Alexis Houle-Boulerice, Nathan Turcotte et Alexane Trudeau au préscolaire, Laetitia Bergeron, Henri St-Pierre et Iyad Fawzy en 1^{re} année, Audréanne Gaudreau, Audrey Turcotte et Maïka Dupuis en 2^e année, Jérémy Auclair, Alessandra Marra et Simon Richer en 3^e année, Odelya Pshul, Charles Désormeaux et Maryia Shakhali en 4^e année, Sami Boyer, Maribelle Dupré et Léa Buist en 5^e année, Marie-Lys Lussier, Malorie Morin et Mikaela Arguez en 6^e année. Félicitations à tous ces élèves! Il faut aussi souligner le bon travail des autres enfants. Le défi pour le mois de janvier? « *Je suis attentif et je participe en classe* ».

ARRIVÉE ET DÉPART

Je vous rappelle que l'école commence à 8h20 le matin. La surveillance extérieure est assurée à partir de 8h10 pour les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde. L'après-midi débute à 13h05 et il y a de la surveillance à l'extérieur à compter de 12h55 pour les élèves qui dînent à la maison. La fin de la matinée est à 11h45 et la fin de la journée à 15h30 pour les élèves du primaire. La ponctualité est un objectif important à travailler avec les enfants. Plusieurs d'entre eux n'ont pas encore développé la bonne habitude d'arriver à l'heure. Cela perturbe l'organisation dans les classes et occasionne une surcharge de travail au secrétariat. Merci de nous aider!

COLLATIONS

J'aimerais apporter certaines précisions à propos des collations des enfants. Normalement, durant les récréations le matin et l'après-midi, les collations se prennent à l'extérieur. Alors, il faut que les enfants aient des collations qui se mangent facilement dehors. En ce sens, nous souhaitons la collaboration des parents dans la préparation des goûters. Par contre, durant la saison hivernale, lorsque la température est très froide, il arrive que les enseignantes offrent aux enfants de prendre la collation à l'intérieur. À ce moment-là, il faut être très vigilant puisqu'il y a du tapis dans toutes les classes. Il en va de même pour le service de garde. Je vous rappelle également que dans la mesure du possible, vous devez envoyer aux enfants, une collation santé : fruits, légumes, produits laitiers, etc.

Il est arrivé à quelques reprises avant les fêtes, que certains parents prennent l'initiative d'envoyer des collations pour l'ensemble du groupe. Nous n'encourageons pas cette pratique, car l'école se doit de respecter la politique alimentaire de la Commission scolaire des Patriotes, sauf pour certaines exceptions prévues et autorisées par le conseil d'établissement de l'école. Or, ces petites collations ne respectent pas toujours la politique. De plus, certains enfants sont pénalisés en raison de leurs allergies. Nous vous demandons donc de ne pas envoyer de collation de groupe sans en avoir discuté préalablement avec l'enseignant ou la direction. Dans le cas contraire, nous serons contraints de retourner les collations spéciales à la maison.

VESTIAIRES

Merci de nous aider à garder cet endroit propre et bien rangé à la fin de la journée lorsque vous venez chercher vos enfants au service de garde. Le rangement des souliers, des sacs d'éducation physique et des vêtements d'extérieur est la responsabilité de chaque enfant. Je vous rappelle aussi qu'il est très important d'identifier les bottes, les chaussures et les vêtements de vos enfants. Cela facilite grandement les recherches quotidiennes. Prenez le temps d'aller voir la table des objets perdus tout près du poste d'accueil du service de garde... Vous pourriez faire de grandes découvertes! Après les journées pédagogiques de janvier, nous enverrons les objets perdus dans un organisme de charité.

RAPPEL CONCERNANT LE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT OU D'OBJETS DANS LES AUTOBUS

Voici l'article 18, tiré de la politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes qui se retrouve aussi au verso de l'attestation de transport des élèves :

18. TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT OU D'OBJETS

En vertu de l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main. Sont considérés comme bagages à main : sac d'école, sac à dos, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique (violon, flûte) et tout autre bagage fermé de même dimension.

18.1. Tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé, sécuritaire et de dimension raisonnable (sac en toile pour patins).

18.2. Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les autobus.

18.3. Les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés (trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, gros instruments de musique).

18.4. Aucun objet ne doit être placé dans l'autobus de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours; l'allée centrale doit toujours rester libre.

18.5. **Le conducteur peut refuser dans son véhicule**, tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au Code de la sécurité routière.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Le lundi 25 janvier et le mardi 26 janvier sont des journées pédagogiques. Les élèves n'auront pas de cours, mais le service de garde sera ouvert pour les élèves déjà inscrits.

PÉRIODE OFFICIELLE D'INSCRIPTION 2016-2017

Nous vous rappelons que la période officielle d'inscription 2016-2017 se tiendra du 1er au 12 février 2016.

Pour les élèves qui fréquentent déjà l'école :

Les élèves recevront un formulaire que vous devrez valider et retourner à l'école dès le lendemain. **N'oubliez pas que les élèves inscrits après la période officielle des inscriptions sont les premiers à être transférés en cas de surplus (article 6.1.6) de la politique.**

Pour inscrire un enfant à la maternelle:

L'inscription des élèves à la maternelle pour l'année scolaire 2016-2017 se fera à l'école de secteur du 1er au 12 février 2016 de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h30. **Il n'y a pas de premier arrivé, premier servi.** Tous les élèves inscrits à l'intérieur de ces dates seront considérés égaux. Vous aurez besoin d'avoir avec vous le certificat de naissance (grand format) de l'enfant, la carte d'assurance maladie ainsi qu'une preuve de résidence. Les documents acceptés comme preuve de résidence sont, un compte d'électricité, de téléphone, taxes scolaires, taxes municipales. **Le bail et le permis de conduire ne sont pas acceptés.** Si vous avez perdu le certificat de naissance de votre enfant voici le lien pour le commander <http://www.etatcivil.gov.qc.ca/fr/formulaires-publications.html#formulaires>.

La politique d'inscription et d'admission s'applique également pour les élèves du préscolaire.

Dans le cas de garde partagée, la résidence, aux fins d'identification de l'école, est celle de l'un des deux parents; elle est déterminée par les deux parents **au moment de l'inscription de l'élève** et elle demeure en vigueur pour toute l'année scolaire, sous réserve du déménagement d'un des parents ou d'un jugement de la cour. (article 3, page 11).

La politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves ainsi que son guide explicatif sont disponibles sur le site internet de la Commission scolaire des Patriotes au www.csp.qc.ca à la section Parents (onglet de gauche) – résumé des politiques.

CAPSULE INTIMIDATION

Tel que le prévoit la loi sur l'instruction publique, l'école doit mettre sur pied un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Lorsqu'on parle d'intimidation, on réfère à tout comportement répétitif caractérisé par un rapport de force inégal ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, ostraciser. Ce type de comportement dépasse évidemment le cadre de l'école, car dans la loi, on y parle aussi de cyberspace, puisque souvent, ce qui se passe sur les réseaux sociaux (MSN, Facebook) a des répercussions dans le quotidien de nos jeunes à l'école. Si de tels événements devaient avoir lieu en dehors des heures de cours, les parents doivent en aviser l'école et les intervenants auront alors une responsabilité légale d'agir (pas nécessairement de punir) et d'amener les jeunes à régler leurs différends pacifiquement.

Je vous rappelle quelques règles de base pour s'assurer que votre enfant fait une bonne utilisation des réseaux sociaux. L'enfant doit avoir 13 ans pour s'inscrire. Comme cette règle n'est pas toujours respectée, je vous invite à consulter les conditions d'utilisation, avec votre enfant, lesquelles sont très claires quant à l'interdiction de faire de l'intimidation et de proférer des propos haineux à l'égard des autres internautes. Vous devez aussi avoir accès à son compte et faire des suivis réguliers sur ce qui se passe sur sa page. Votre enfant verra peut-être ces mesures comme du contrôle, mais ce sont en fait des mesures de sécurité pour lui et pour les autres... Pour communiquer avec l'école 450-653-7610.

État de situation des travaux à l'école

Voici un état de situation des travaux en cours à notre école en raison d'un bris du conduit d'aqueduc survenu en novembre dernier. Tel que mentionné le 10 novembre 2015, le Service des ressources matérielles de la CSP a prévu un plan d'action à réaliser en deux temps. La première étape des travaux a donc été effectuée avant la période des fêtes.

Ainsi, comme vous avez pu le constater, nous avons dû refaire l'entrée d'eau de l'école et installer des cabinets de chauffages neufs. De plus, nous avons terminé le nettoyage et le scellement des conduits de ventilation endommagés par l'eau afin de prévenir tout potentiel de contamination du milieu ambiant par des moisissures.

J'en profite pour préciser que le dégât d'eau a eu lieu dans les conduits de chauffage souterrains et n'a pas atteint les murs ni le tapis. De plus, ces conduits ont été condamnés et n'alimentent plus l'école.

Au cours du mois de janvier, nous allons débiter l'installation d'un nouveau système de ventilation d'appoint. Les travaux qui devront se terminer en février seront réalisés les soirs et les fins de semaine afin de ne pas perturber les activités de l'école.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec madame Isabelle Fiset, directrice.



JANVIER 2016

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
4	5	6 Retour à l'école	7	8
11 4 ^e année : Neurones atomiques, Le fer et les céréales 6 ^e année : Initiation aux 1 ^{er} soins	12	13	14 5 ^e année : Initiation aux 1 ^{er} soins	15
18	19 2 ^e année : Glissade au Parc Michel-Chartrand (selon conditions météo)	20 Préscolaire : Lumineuse lumière CIME	21 Préscolaire : Lumineuse lumière CIME	22 5 ^e et 6 ^e année : Animation littéraire Rosanne Petrarca
25 Journée pédagogique	26 Journée pédagogique	27	28	29